



L'édito

La démographie, couteau suisse des politiques néolibérales

La démographie pour travailler plus

Récemment, l'économiste et spécialiste des retraites Mickaël Zemmour dénonçait la démographie comme « un argument de facilité pour démanteler la protection sociale ». Il démontre que l'argument démographique (moins d'actifs et d'actives alors que le nombre de retraités augmente) est utilisé pour justifier le report sans fin de l'âge de départ à la retraite. Il explique aussi que la démographie est aussi bien pratique pour masquer les choix politiques, fiscaux et budgétaires qui ont conduit, en grande partie, à vider les caisses de l'État depuis 2017.

La démographie pour supprimer plus

Dans l'éducation, l'évolution démographique est aussi utilisée à plein pour justifier les suppressions d'emplois dans le 2nd degré... suppressions réamorçées dès la rentrée 2018 alors que, dans l'académie de Lille, les effectifs étaient à la hausse ! À tous les niveaux de l'institution, le même refrain fataliste est repris en chœur : moins d'élèves, donc moins de professeur-es, et bientôt (ou déjà) moins de CPE, d'AED, d'AESH, de PsqEN... et même moins d'établissements : des projets très avancés de fermetures/fusions sont à l'étude, notamment dans le Pas-de-Calais, et deux CIO devraient fermer. La réduction des moyens accordés à l'éducation serait inéluctable. C'est en réalité un choix politique qui conduit au

démantèlement de l'école publique. Et tant pis si le privé, financé à 75% par de l'argent public, consolide ses positions, voire profite de la baisse démographique ?

Agir pour peser

Face au gouvernement des experts de la statistique, devant les courbes slidées dans les instances où siège le SNES-FSU, il faudrait donc s'incliner ?

Au contraire, les multiples actions d'établissements qui ont vu le jour, depuis février, dans le Nord et le Pas-de-Calais, signalent que les collègues refusent encore et toujours la dégradation des conditions de travail et d'études, la réduction de l'offre de formation publique qui se profile, ainsi que la poursuite du déclassement salarial. Dans les CA, les rassemblements, les opérations « établissement mort » et les médias, les collègues ont manifesté également le refus de la confiscation du débat public sur l'éducation.

À un an d'échéances majeures pour la démocratie et les services publics, la mobilisation de toutes les composantes de la communauté éducative est un message d'espoir !

■ Jean-François Carémel

1 : Journées de l'économie autrement, 5/12/2025

2 : Institut des Politiques Publiques, note n°124, mars 2026 « Baisse démographique et dynamiques public-privé : vers une ségrégation scolaire accrue dans les grandes villes ? »



Le Bluesky du mois

Ministère des Bras Cassés [parodie @brascasses.bsky.social](https://parodie@brascasses.bsky.social) · 1 mois
Édouard Geffray : "Pour 2026, nous n'avons pas de budget pour les enseignants, aussi je propose de les applaudir tous les lundis matin à 8h."



Dans ce numéro, le point sur :

- » Des robots au service des élèves ?
- » "École du socle", le retour ?
- » "800 colléges", un plan sans moyen contre les personnels
- » Actions syndicales - préparation de la rentrée
- » Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
- » Prime REP/REP+, la rétroactivité pour les AED et les AESH
- » Le saviez-vous ? PSC offre prévoyance

Inclusion et numérique

Des robots au service des élèves ?

Ted-I est un dispositif robotique permettant à un élève souffrant de pathologie grave de suivre les cours à distance et d'interagir avec l'enseignant-e et ses camarades dans la classe. Il s'agit d'un mât mobile terminé par un écran et une caméra. Ted-I diffuse en direct les cours à destination de l'élève "empêché-e".

Si le principe part d'une bonne intention, la bonne intention n'exonère pas de respecter le droit des personnels et des élèves. Surtout, elle ne doit pas réprimer la réflexion que l'on doit mener sur les questions d'inclusion et sur toute la chaîne de management par la culpabilisation qui est ici mise en œuvre.

Des droits à faire respecter

"C'est arrivé un matin dans ma classe. On m'a dit que c'était pour un élève hospitalisé, on ne m'a rien demandé.", "Quand on nous a présenté le robot, on

nous a dit que c'était obligatoire en lien avec la loi sur l'inclusion.", "On m'a dit que si je ne prenais pas le robot dans ma classe, l'élève ne pourrait pas passer le bac". Voilà par quels arguments le dispositif Ted-I s'est parfois imposé aux collègues. Pour rappel, ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 3 août 2020 où on lit : *"Les enseignants sont volontaires et avertis des modalités particulières d'enseignement liées à l'Apadhe".* Aucune ambiguïté n'est possible sur le volontariat requis des collègues.

Par ailleurs, s'agissant des personnels et des élèves en classe, il est nécessaire de faire respecter le droit à la protection de leur image. A minima, le recueil d'autorisations d'enregistrement et d'utilisation de l'image et de la voix doit être effectué, ce qui est loin d'être le cas dans les établissements concernés de l'académie. Rappelons aussi l'article 9 du Code civil qui dispose que « chacun a droit au respect de

sa vie privée » : il est en effet de jurisprudence constante que le droit au respect de la vie privée permet à toute personne de s'opposer à la diffusion, sans son autorisation, de sa voix et/ou de son image.

Stop à la culpabilisation

Même sur un sujet aussi sensible que celui de la maladie qui touche un enfant, on ne peut accepter que les incitations institutionnelles se fassent par la culpabilisation. Ce mode de management est à proscrire car il ne peut que susciter de la souffrance de toute part. Un dispositif technologique ne saurait se substituer à un accompagnement humain. Mais pour cela, il faut de la formation et des moyens humains, ce que réclame avec force le SNES-FSU pour faire vivre une inclusion réelle qui ne se contente pas d'afficher des bons sentiments.

■ Sébastien Quéniart

Fusion école-collège ?

« École du socle », le retour ?

Qu'il soit appelé « École du socle » ou « École fondamentale », le projet est le même et il est ancien : il s'agit d'aboutir à la primarisation du collège et à l'éclatement du 2nd degré, par la création d'un corps unique qui regrouperait les professeur-es des écoles et les professeur-es certifié-es enseignant au collège. Des enseignant-es polyvalent-es, des exigences minimales de connaissances, des disciplines regroupées dans des « champs », une formation initiale en 3 ans, déconnectée de l'Université... autant de marqueurs que l'on retrouve dans

une kyrielle de rapports et de textes officiels qui défendent une « continuité école-collège ». Si la tentative de faire intervenir des PE en 6^{ème} au titre du soutien-approfondissement a fait long feu, l'École fondamentale reste très compatible avec la logique des savoirs dits "fondamentaux". Ainsi, l'instruction du 17 décembre 2025 (plan « 800 collèges ») veut favoriser le « continuum des relations inter-degrés », ce qui se traduit dans l'académie par des pressions visant à confier des enseignements à des PE en classe de 6^{ème}, à la rentrée 2026.

Simultanément, dans certains collèges ruraux touchés par des fermetures de divisions, DASEN et collectivités (avec le soutien des préfets) proposent d'installer des classes de primaire en collège : là aussi, on est sur le point (à moins d'un vote négatif du CA) de concocter des « échanges de service ».

Ce serait acter une déqualification défavorable aux élèves aussi bien pour les professeur-es des écoles que pour les collègues du second degré : il faut s'y opposer résolument !

■ Jean-François Carémel

"800 collèges"

Un plan sans moyens contre les personnels !

CLA, TER, Cités éducatives, plan « 800 collèges »... Depuis 9 ans, les ministres multiplient les dispositifs pour donner l'illusion qu'ils et elles agissent.

Ces dispositifs créés sans concertation ne répondent pas aux besoins des établissements pour améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. Le plan « 800 collèges » voulu par le ministre GEFRAY pour lutter contre les difficultés scolaires n'échappe pas à ce triste constat. Outre que cela laisse penser que les difficultés ne seraient concentrées que dans 800 collèges, ce dispositif ne s'accompagne d'aucun moyen supplémentaire. Au contraire, dans l'académie, ces collèges recevront globalement moins de moyens que cette année. Dans le Nord, par exemple, quelques heures vont leur être octroyées à partir

de 7 élèves repérés en grande difficulté, alors que c'était à partir de 6 cette année. Et pour tous les collèges du département ! Dans les collèges, le nombre d'élèves par classe restera donc le plus élevé des pays de l'Union européenne. Non seulement ce nouveau dispositif ne va rien arranger, mais il est un nouvel outil de management contre les personnels que l'institution voudra rendre responsables de leurs difficultés et de celles des élèves. Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser collectivement ce qui découle de ce dispositif. Il exige un maximum de 20 élèves par classe en collège (16 en éducation prioritaire). C'est maintenant qu'il faut se saisir de la baisse démographique pour parvenir à mettre en œuvre de meilleures conditions d'enseignement !

■ Willy Leroux



Page spéciale actions - préparation de rentrée

La suppression de 235 postes ETP dans l'académie de Lille a généré dans de nombreux établissements des réactions de colère et des mobilisations. Chacun, chacune se rend bien compte que la rentrée 2026 va s'effectuer dans des conditions dégradées alors que le gouvernement annonce que la baisse des moyens est une simple traduction de la baisse démographique et que le taux d'encadrement des élèves restera inchangé. Tenue d'HIS, journées de grèves locales, opérations collège ou lycée mort à l'initiative des parents d'élèves, rencontres avec la presse, demandes d'audience au rectorat, etc. Bien des actions ont été menées depuis début février pour obtenir du Rectorat une révision à la hausse des dotations. En audience, plusieurs établissements ont d'ores et déjà récupéré quelques moyens en heures postes. La journée de grève et de manifestation académique du 6 mars était un point de ralliement pour toutes ces mobilisations, qui doivent se poursuivre et s'amplifier !

Lycée Pasteur Hénin-Beaumont

Les personnels de l'établissement étaient massivement en grève ce lundi 2 mars 2026 pour faire entendre leur colère. Cette forte mobilisation, inédite à Pasteur, témoigne du malaise profond qui s'est installé dans l'établissement depuis septembre. Les personnels dénoncent non seulement une DHG drastiquement réduite (-99HP) mais également un management toxique de la direction depuis la rentrée 2025, engendrant une nette dégradation du climat scolaire, source de souffrances pour les personnels.

La très forte baisse de la DHG comme l'échec des tentatives de

dialogue avec la direction ont convaincu les collègues qu'un mouvement de protestation collectif était nécessaire. Le principe de la grève a été décidé en heure d'information syndicale. Le rassemblement devant les portes du lycée a été imposant et relayé par la presse. Les personnels ont pu exprimer leur refus de l'affaiblissement de l'école publique et dénoncer des conditions de travail délétères de plus en plus insoutenables.

Ils ont également sollicité une audience au rectorat pour intervenir sur ces deux sujets et obtenir des réponses et des solutions. Ils espèrent être reçus prochainement.

■ Marine Molins

Lycée de Vinci Calais

Inscrire une mobilisation dans la durée, c'est possible !

Les 4, 5 et 6 mars, les personnels du lycée HQE Léonard-de-Vinci de Calais étaient en grève.

Le rectorat prévoit de supprimer cinq postes d'enseignant-es et un demi-poste de conseiller d'éducation, avec sept enseignant-es en service partagé. Depuis 2018, vingt-cinq

postes ont déjà été supprimés dans ce lycée situé dans le quartier du Beaumaraïs, un des plus pauvres du Pas-de-Calais.

Après la première journée de grève, le 4 mars, une assemblée a voté la reconduction de la grève. Les grévistes ont rédigé un tract, distribué le lendemain matin aux parents d'élèves du lycée, devant les écoles primaires et maternelles du quartier et sur le parking du supermarché proche du lycée.

Bon accueil et inquiétudes pour l'avenir des enfants. Les grévistes se sont aussi adressés aux collègues des autres collèges et lycées, dont certain-es sont venu-es apporter leur soutien.

Ces trois jours ont permis d'affirmer le refus de toute dégradation des conditions de travail et d'enseignement.

■ Olivier Carraud

PAROLES DE MANIF

Yolaine Giovannini, CPE
collège Henri Dunant, Merville

On est mobilisé-es depuis des années pour un classement en REP, et on est sabré-es sur la DGH. Ce matin, il y avait 73% de grévistes, 100% en Vie Scolaire et 50 % de personnels administratifs. On mène des actions sur place. On a organisé une AG des grévistes pour identifier les actions à venir. On met dans la boucle les parents élèves et les collègues du primaire. Le classement en REP aura des conséquences sur le primaire qui obtiendra plus de moyens. Mais là, au collège, on perd une trentaine d'heures. D'accord, on a une prévision démographique en baisse, mais même avec ça, les moyens ne sont pas à la hauteur. On accueille beaucoup d'enfants de l'ASE, 15%, et notre IPS n'arrête pas de chuter. En plus on est intégré-es dans les « 800 collèges », parce qu'on fait partie des « situations aberrantes » reconnues par le ministre. On ne sait pas trop à quelle sauce on va être mangé-es et on ne voit rien venir sur les moyens humains, médico-sociaux, etc. »



Journée internationale de lutte pour les droits des femmes Un combat toujours nécessaire

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la mobilisation lilloise a confirmé, une nouvelle fois, l'importance grandissante de ces enjeux dans le débat public. Le 8 mars, plus de 6 000 personnes ont défilé dans les rues, contre un peu plus de 4 000 l'an passé, signe d'une dynamique en plein essor. Cette journée s'inscrit comme un moment clé dans la construction d'une société réellement démocratique, fondée sur l'égalité et la justice sociale. Dans un contexte marqué par la progression des idées d'extrême droite, par les conflits internationaux, ainsi que par la banalisation des discours masculinistes et des attaques transphobes, le 8 mars demeure un temps fort de mobilisation collective et de résistance.

Dénoncer les politiques sexistes

Cette mobilisation a également permis de dénoncer une nouvelle fois l'affaiblissement continu des services publics et des choix gouvernementaux récents, à commencer par un budget jugé profondément sexiste et largement

insuffisant. Parmi les mesures contestées figurent notamment la décote salariale de 10 % en cas de congé maladie ordinaire — y compris pour les femmes enceintes — ainsi que le projet de réduction des jours pour enfant malade. Maladie, grossesse ou responsabilités parentales deviennent ainsi synonymes de pénalités financières. Une telle politique s'apparente à une violence sociale qui frappe en premier lieu les femmes, déjà majoritaires dans les emplois précaires, souvent à temps partiel subi, avec des carrières hachées et des retraites amoindries. Au niveau national, deux dossiers majeurs sont en cours : la renégociation des accords sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique et la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. Le SNES-FSU réaffirme sa détermination à veiller à la mise en œuvre effective de ces dispositifs afin qu'ils ne restent pas de simples effets d'annonces mais se traduisent par des avancées concrètes pour toutes et tous.

■ Gabrielle Bonicel

Prime REP/REP+ La rétroactivité pour les AED et les AESH, c'est gagné !

Jusqu'en janvier 2023, ces deux catégories de personnels étaient exclues de la prime de sujétion REP/REP+ malgré leurs conditions d'exercice. Si les actions menées ont contraint le ministère à la verser aux personnels à partir de 2023, le ministère refusait de réparer l'injustice subie par les AED et AESH de manière rétroactive ! Le SNES et la FSU ont accompagné les personnels dans une bataille juridique visant à réparer cette injustice. Suite à un avis du Conseil d'État rendu en juillet 2025, le ministère est désormais dans l'obligation de verser rétroactivement la prime REP/REP+ aux AED et AESH qui en ont fait la demande. Dans notre académie, cette mesure concerne plus de 3000 demandes ! Depuis plus de 3 ans, la section académique du SNES-FSU accompagne les personnels qui l'ont sollicitée. Les personnels ayant formulé une de-

mande entre 2022 et 2025 commencent à recevoir des « accords transactionnels » de la part du rectorat qui propose le versement des sommes dues auxquelles s'ajoutent les indemnités de retards liées au préjudice subi pendant ces années. Le SNES-FSU apporte une aide individuelle à chaque AED/AESH qui le sollicite pour vérifier que les sommes proposées correspondent bien à ce qui est dû. Nous déplorons que l'administration ait fait le choix d'appliquer la prescription quadriennale permise par la loi (le SNES-FSU exige toujours le versement rétroactif depuis 2015).

Tout n'est pas satisfaisant, mais la question de la prime REP/REP+ pour les AED et les AESH est un des nombreux exemples de succès d'une lutte syndicale menée par le SNES-FSU sur le terrain aux côtés des personnels.

■ Maeva Bismuth



Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué-es. Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.

Toutes les infos et modalités sont ici :

<https://lille.snes.edu/Les-stages-syndicaux.html>

→ **Mathématiques**

Jeudi 9 avril, siège du SNES de Lille, 209 rue Nationale

→ **Histoire-géographie**

Jeudi 30 avril, Lille, lieu à définir

→ **Préparer sa retraite**

Jeudi 21 mai, SNES-FSU, Lille



Le saviez-vous ?

**PSC – Offre Prévoyance,
Adhérer au contrat collectif,
c'est maintenant possible !**

Après l'affiliation obligatoire au contrat santé collectif, les agent-es du ministère de l'Éducation nationale ont maintenant la possibilité d'adhérer au contrat collectif pour le volet Prévoyance.

Entre le 2 et le 25 mars, les services gestionnaires des ministères ont envoyé sur l'adresse de messagerie professionnelle nominative des agent-es un message proposant d'adhérer à l'offre PSC en prévoyance. Ce message contient un lien vers un espace de documentation MGEN (<https://www.mgen.fr/psc-agentes-en-esr-js/prevoyance/>), ainsi qu'un numéro de téléphone (09 72 72 16 17) pour être « accompagné-e » dans notre adhésion.

Pourquoi contraindre les collègues à passer par cet appel téléphonique pour adhérer au contrat collectif, alors que ce n'est pas une démarche nécessaire pour souscrire un contrat individuel ?

De là à penser que l'opérateur souhaite davantage mettre en avant ses propres contrats individuels plutôt que le contrat collectif, il n'y a qu'un pas. Même s'il peut apparaître plus cher qu'un contrat individuel, le contrat collectif n'applique pas de tarification à l'âge et l'adhésion s'effectue sur simple demande dans les 6 mois suivant sa mise en place sans questionnaire médical (hors agent-e en position de congé long). Enfin, il est plus solidaire et offre la meilleure couverture globale pour les trois risques : incapacité, invalidité, décès.

Espérons que chaque agent-e puisse, d'ici le 30 avril prochain, souscrire au contrat collectif prévoyance ! D'ici là les agent-es sont, sans autre démarche nécessaire, couvert-es par leur contrat actuel.

■ Éric Duflos

À consulter
régulièrement



www.lille.snes.edu



[@snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)

